



Premier Ministre
Commissariat Général
à l'Investissement



PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Forum du Développement Durable au Pays Tolosan
Atelier du mardi 14 février 2012 « Habitat et action sociale »

PROGRAMME HABITER MIEUX

Préambule

Financement du programme :

Un budget de 500 M d'€ dans le cadre des *Investissements d'Avenir*.

Une mobilisation des fonds propres de l'ANAH à hauteur de 500 M d'€ (plus 250 M d'€ dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie).

En Haute-Garonne, 34 000 propriétaires occupants sont concernés par le problème de la précarité énergétique

Objectif :

Aider 18 300 logements dans la région Midi-Pyrénées jusqu'en 2017

PROGRAMME HABITER MIEUX

Généralités

Définition : Programme d'aide financière destiné à financer des travaux d'économie d'énergie en vue de permettre aux personnes à ressources modestes de se chauffer mieux et moins cher.

Conditions d'octroi :

- Être propriétaire occupant
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur aux plafonds de ressources Anah (pour 1 personne : 11 614 €, pour 2 personnes : 16 985 €..)
- Occuper un logement qui soit achevé depuis au moins 10 ans
- Ne pas avoir souscrit de Prêt à Taux Zéro (PTZ) durant les 5 dernières années
- Accepter l'accompagnement social, technique, financier d'un opérateur missionné par l'Anah (gratuit en opération programmée telle que PIG ou OPAH)
- Procéder à des travaux permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25% (évaluation énergétique avant / après travaux calculée par l'opérateur à l'aide d'un DPE)
- Faire réaliser ces travaux par des professionnels agréés du bâtiment (fournitures et pose)
- Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de subvention

PROGRAMME HABITER MIEUX

Un contrat local conclu à l'échelle départementale

14 Signataires (qui apportent leur aide en matière financière, de repérage et de communication) :

Le Préfet de Haute-Garonne,

Les 4 délégataires du département (la CUGT, le CG 31, le Muretain et le Sicoval)

Le Conseil Régional,

3 caisses de retraite : la MSA Midi-Pyrénées sud, la CARSAT et le RSI Midi-Pyrénées,

La SACICAP PROCIVIS Toulouse,

La CAF 31,

L'ADIL 31,

Les distributeurs d'énergie : le groupe GDF-SUEZ et EDF.

Durée : 2011-2017

Signature du Contrat Local d'Engagement de Haute-Garonne : 27 Juillet 2011



**Exemple d'un plan de financement applicable en 2011
(couple de PO retraités très modeste affilié à la CARSAT
situé dans le secteur « diffus » du conseil général)**



MONTANT DES TRAVAUX : 15 000€ HT

Subvention ANAH (fonds délégués au CG 31) :	5 250 € (35% des travaux HT)
Prime Aide Solidarité Ecologique (ASE) :	1 600 €
Abondement ASE (fonds propres du CG 31) :	500 € (non défini pour 2012)
Conseil Régional Midi Pyrénées (<u>éco-chèque versé à l'artisan</u>) :	1 500 €
Sous total aides publiques :	8 850 € (59% du coût total des trx)
Aide CARSAT (<u>sous condit° de ressources</u>) :	3 000 € (<u>maxi.</u>)
Aide M.S.A (<u>sous conditions</u>) :	0 €
Aide R.S.I (<u>sous conditions</u>) :	0 €
Total des aides possibles :	11 850 € (79%)
Reste à charge :	3 150 € (21%)
-Prêt « missions sociales » SACICAP Toulouse à 0% : (remboursable sur 60 mois maxi.)	52,50 €/mois
-OU Prêt CAF à 0% (si PO allocataire à la CAF avec au moins 1 enfant à charge) :	0 €

PROGRAMME HABITER MIEUX

L'ARTICULATION DU PROCESSUS (annexe 4 du C.L.E)

